



CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

MARDI 5 NOVEMBRE 2013 - 20 H 30

Sous la présidence de monsieur François MEYLAN,
maire de Ferney-Voltaire.

Présents	MMES ET MM. MEYLAN, FRANQUET, RIGAUD, LACROUX, TRAN DINH, EL JAOUHARI, TARPIN, MELAOUCH, SACCHI-HASSANEIN, BERTHIER, KIENTZLER (à/c du point 4), FORTI, DUBUISSON, VANSON (à/c du point 3), NGUYEN, MARINO, GROBON, PAILLARD (à/c du point 4), RAPHOZ, MOUNY, LANDREAU.	
Pouvoirs	MME KAHN-ESTEVEES MME LISACEK	à à MME SACCHI-HASSANEIN MME EL JAOUHARI.
Excusée	MME YOFFOU-ORIEUX.	
Absents	MM. VERCAUTEREN, PHILIPPS, MICHAUT.	
Secrétaire de séance	M. TRAN DINH.	

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 10 septembre 2013.
3. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1^{er} octobre 2013.
4. Projet stratégique de développement Ferney-Voltaire / Grand-Saconnex : avis sur le bilan de la concertation et le dossier de création de ZAC.
5. Vote du conseil municipal sur la réforme statutaire de la communauté de communes du Pays de Gex.
6. Modification du tableau des emplois de la commune : personnel du conservatoire de musique et de danse.
7. Admission en non valeur de produits irrécouvrables.
8. Congrès des maires 2013 : remboursement des frais de mission du maire et d'un adjoint.
9. Adhésion de la commune au collectif *Non au gaz de schiste Pays de Savoie et de l'Ain* et versement d'une subvention.
10. Fête de la musique, Fête nationale, Fête à Voltaire et Marché des potiers : subventions exceptionnelles au titre de la buvette, de la restauration et du tri sélectif aux associations *Amicale du personnel communal, Atout Tattes, Ni putes ni soumises* et *Vétérans du foot*.
11. Versement de subventions exceptionnelles aux associations ayant participé à l'animation artistique de la Fête à Voltaire – édition 2013.
12. Versement d'une subvention de 50 000€ par la communauté de communes du Pays de Gex au titre de la Saison Voltaire 2013.
13. Projet Voltaire : convention d'objectifs multipartite entre la commune, la communauté de communes du Pays de Gex, le Département, la Région Rhône-Alpes, l'ARC syndicat mixte, la ville de Genève, le Centre des monuments nationaux et l'Institut supérieur d'étude des religions et de la laïcité (ISERL).
14. Proposition de conventions à passer avec les copropriétés « Le Patriarche » et « Résidence Voltaire » pour la création d'un cheminement piétons et cycles entre le futur parc urbain de « La Tire » et le chemin de « Champ Rapin ».
15. Projet d'acquisition des parcelles cadastrées AN 140 et AN 153, et demande de mise en œuvre d'un portage foncier par l'Etablissement public foncier (EPF) de l'Ain.
16. Questions diverses.

DELIBERATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Thao TRAN DINH est désigné pour remplir cette fonction.

Le maire annonce que les points 5 et 13 seront retirés de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 10 septembre 2013.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2013 est adopté à la majorité des membres présents à ladite séance, avec deux abstentions (Sarah GROBON, Christian LANDREAU).

3. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1^{er} octobre 2013.

Arrivée d'Eric VANSON.

Sylvie LACROUX déclare s'être abstenue lors de la première élection du point 2 dans la mesure où elle se portait candidate au conseil d'administration de la société publique locale *Territoire d'Innovation*.

Cette remarque ayant été prise en compte, le procès-verbal de la séance de conseil du 1er octobre 2013 est adopté à la majorité des membres présents à ladite séance, avec 3 abstentions (Sarah GROBON, Daniel RAPHOZ, Christian LANDREAU).

4. Projet stratégique de développement Ferney-Voltaire / Grand-Saconnex : avis sur le bilan de la concertation et le dossier de création de ZAC.

Arnaud BERTHIER rappelle que la communauté de communes du Pays de Gex a engagé, en partenariat avec le canton de Genève à partir de mars 2011, les études de définition du Projet Stratégique de Développement (PSD) Ferney-Voltaire / Grand-Saconnex.

Sur les 150 hectares composant ce territoire transfrontalier, 62 hectares ont été reconnus d'intérêt communautaire par arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2012, permettant ainsi d'envisager un passage de la réflexion stratégique à une mise en oeuvre opérationnelle sur le secteur français.

Par délibération en date du 29 novembre 2012, le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Gex a approuvé les objectifs de l'opération et arrêté les modalités de la concertation.

Arnaud BERTHIER explique que la complexité de cette opération d'aménagement en termes d'emprise, d'enjeux programmatiques et financiers a conduit à prendre en considération l'étude sous forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).

Les études préalables à la ZAC couvrant le secteur de Paimboeuf, Très-la-Grange ainsi que le quartier de la Poterie ont été confiées à l'équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine du PSD Ferney-Voltaire (Seura, Ilex, Citec, Igrec Ingénierie) en application de l'accord cadre passée avec cette équipe. Ces études ont permis d'approfondir le plan guide, notamment sur les aspects de faisabilités techniques et économiques, de préciser le projet urbain sur le périmètre opérationnel étudié, de retravailler la programmation urbaine et enfin d'affiner le bilan global de l'opération.

Dans le cadre du montage du dossier de création, une étude d'impact menée par la société Médiaterre et Reflex' Environnement, a été lancée à partir de décembre 2012 comprenant un diagnostic du site, notamment au travers d'un inventaire faunistique et floristique détaillé, une présentation du Projet Stratégique de Développement Ferney-Voltaire, et une description des mesures envisagées pour réduire l'impact de ce projet sur l'environnement. Cette étude d'impact sera par ailleurs complétée au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Arnaud BERTHIER annonce que le dossier de création a été mis à disposition du public avec l'avis de l'autorité environnementale, du 7 au 25 octobre 2013. Ce dossier de création tient compte des remarques formulées par la commission municipale *Urbanisme, transports et environnement* réunie les 2 et 16 septembre 2013.

En complément de ces modalités prévues par la délibération en date du 29 novembre 2012, la communauté de communes du Pays de Gex a organisé le 15 mars 2013 des tables rondes en écho à celles organisées par le canton de Genève sur le secteur de Grand-Saconnex auquel le PSD était initialement attaché. Ces tables rondes appelées Ateliers du Développement Durable ont permis un échange entre élus municipaux de Ferney-Voltaire et de la CCPG, les partenaires institutionnels (Direction départementale des territoires, Conseil général, Région Rhône-Alpes ...), les associations (FRAPNA, Apicy ...) et les membres de la maîtrise d'oeuvre du projet urbain (Seura, Citec, Reflex' environnement, Amstein et Walthert) sur la stratégie environnementale du PSD et plus particulièrement sur les thèmes des transports, de la stratégie énergétique, des corridors biologiques et de la conception urbaine bioclimatique.

1. Les enjeux du Projet Stratégique de Développement Ferney-Voltaire :

Arnaud BERTHIER rappelle que le Projet Stratégique de Développement Ferney-Voltaire est une déclinaison opérationnelle du projet d'agglomération du Grand Genève et notamment des études des Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération (PACA) conduites de 2009 à 2010 sur les territoires du canton de Genève et la communauté de communes du Pays de Gex.

Afin de mettre en œuvre un projet urbain transfrontalier, la CCPG et le canton de Genève ont décidé conjointement de lancer en mars 2011 une consultation internationale sur le périmètre du Projet Stratégique de Développement Ferney-Voltaire / Grand-Saconnex avec comme objectifs de :

- construire une vision urbaine d'ensemble autour du projet de l'extension du tramway vers Ferney-Voltaire et vers l'aéroport,
- s'inscrire dans la logique d'accrochage de la façade Sud de l'aéroport au coeur d'agglomération et de la porte d'entrée vers la France,
- tester la capacité d'accueil de logements par densification et extension du Grand-Saconnex en fonction des contraintes liées au bruit, notamment à celui du trafic aérien,
- construire la route des Nations et la jonction autoroutière dite jonction de Ferney,
- dynamiser la façade Sud de l'aéroport en créant une bande d'activités orientée vers l'aéroport et l'autoroute et en lui conférant des qualités urbaines,
- assurer un maillage de liaisons piétonnes pertinent et une valorisation urbaine des espaces publics,
- rechercher, négocier les complémentarités des éléments économiques et de l'offre urbaine du secteur aéroportuaire élargi aux portes de Ferney,
- conforter le pôle régional de Ferney-Voltaire en développant un pôle tertiaire sur les quartiers sud (secteur de la Poterie, Paimboeuf et Très-la-Grange),
- coordonner les projets avec l'aéroport international de Genève (AIG) notamment le plan directeur actuellement en cours d'élaboration.

Le groupement de maîtrise d'œuvre Seura / Ilex/ Citec/ MBD/Igrec Ingénierie a été désigné lauréat de cette consultation et s'est vu confier un accord cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine d'une durée de six ans.

Ce projet constituera une extension urbaine greffée au centre-ville de Ferney-Voltaire dans l'objectif de conforter la polarité urbaine de centre régional prévu au projet d'agglomération et de requalifier le quartier artisanal et commercial de la Poterie.

2. Les objectifs de l'opération :

Arnaud BERTHIER rappelle que par délibération en date du 29 novembre 2012, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Gex a approuvé les objectifs généraux poursuivis sur la partie française du Projet Stratégique de Développement Ferney-Voltaire / Grand-Saconnex suivants:

- créer une nouvelle orientation du Cercle de l'Innovation, prioritairement axée sur la formation et la recherche dont la Cité Internationale des Savoirs constituera la première étape,
- développer en déclinaison du PLH, un programme d'habitat accueillant 25% de logements sociaux ainsi que 20% de logements en accession abordable financièrement et 55% de logements libres,
- intégrer les enjeux environnementaux et hydrauliques du site notamment la renaturation des cours d'eau du Nant, du Gobé et de l'Ouye ainsi que le renforcement des corridors biologiques entre le coeur vert du Cercle de l'Innovation et la plaine de Collex-Bossy,
- renforcer la desserte des transports en commun, notamment par le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) prévu en 2017 sur la place du Jura et à terme par l'extension du tramway de la place des Nations.
- compléter la desserte par un maillage propre aux cheminements doux,
- développer des bâtiments performants énergétiquement, desservis par un réseau de chauffage prioritairement alimenté par des énergies renouvelables.

3. Programme de construction :

Arnaud BERTHIER indique que le programme prévisionnel de construction a, au cours des études de ZAC, été précisé en cohérence avec les objectifs initiaux. Le Projet Stratégique de Développement entend ainsi développer sur la période 2014 – 2030 le programme suivant :

- Secteur de PAIMBOEUF : 101 000 m² de surface de plancher (SP) répartis comme suit :
 - 32 000 m² d'activités,
 - 66 500 m² d'habitat soit environ 850 logements,
 - 2 500 m² d'équipements publics.
- Secteur de TRES-LA-GRANGE : 174 500 m² de surface de plancher (SP) comprenant :
 - 37 000 m² d'activités,
 - 135 000 m² d'habitat soit environ 1 700 logements,
 - 2 500 m² d'équipements publics.
 (ces surfaces tiennent compte de l'implantation de parkings silos)
- Secteur de la POTERIE : 54 800 m² de surface de plancher (SP) comptant :
 - 53 000 m² d'activités,
 - 1 800 m² d'équipements.

Au total, il sera réalisé sur la ZAC 330 300 m² de surface de plancher (SP) répartis comme suit :

- 122 000 m² d'activités,
- 201 500 m² d'habitat soit 2 550 logements,
- 6 800 m² d'équipements.

Suite aux remarques prises en compte lors de la concertation, les programmes économiques et résidentiels liés à la notion de logements abordables, représentant 20 % des programmes de logements, devront être affinés et faire l'objet d'études de marchés spécifiques.

4. Déroulement de la concertation :

Arnaud BERTHIER signale que conformément aux décisions de la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Gex, la concertation a été mise en œuvre par :

- Une exposition du projet dans un lieu ouvert au public :
Le Projet Stratégique de Développement Ferney-Voltaire a fait l'objet d'une exposition présentée au public dans le hall d'accueil de la communauté de communes du Pays de Gex du 4 juin 2013 au 31 juillet 2013, ainsi qu'à la mairie de Ferney-Voltaire, salle des colonnes, du 14 juin au 10 juillet 2013.
- Un registre d'observations mis à disposition au siège de la CCPG ainsi qu'à la mairie Ferney-Voltaire :

Pendant toute la durée des expositions, un registre d'observations a été déposé à l'accueil de la mairie de Ferney-Voltaire du 14 juin au 10 juillet 2013 ainsi qu'à l'accueil de la communauté de communes du Pays de Gex du 4 juin 2013 au 31 juillet 2013.

Dix remarques ont été consignées sur ces registres.

- Deux réunions publiques :

Afin de présenter le Projet Stratégique de Développement, deux réunions publiques présentant le projet sous ses différents aspects ont été organisées :

- La première, présentant plus particulièrement le projet économique transfrontalier du Cercle de l'Innovation et la restructuration du quartier artisanal et commercial de la Poterie, s'est tenue le 15 avril 2013 de 18 h 00 à 20 h 00 au cinéma Voltaire, au cœur du quartier de la Poterie,
- La seconde, présentant plus particulièrement le programme de construction de logements, les projets d'équipements publics et la prise en compte du développement durable dans l'opération, s'est tenue le 17 mai 2013 de 18 h 00 à 20 h 00 au théâtre Le Chatelard.

Pour informer le public de ces réunions, il a été procédé à un encart dans les journaux municipaux et communautaire à l'occasion des articles de présentation du projet ainsi que dans les journaux régionaux, et une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des riverains à l'opération.

Chacune de ses réunions a mobilisé une quarantaine de personnes.

- La parution d'articles dans le bulletin d'information de la communauté de communes et celui de la commune de Ferney-Voltaire.

Le Projet Stratégique de Développement Ferney-Voltaire a fait l'objet de deux articles :

- l'un dans le journal de la communauté de communes du Pays de Gex, *Territoire* n° 34 du mois d'avril 2013 traitant de la question transfrontalière et du volet économique du projet,
- l'autre dans le journal municipal de Ferney-Voltaire, *Ferney Magazine* n° 24 d'avril-mai 2013 traitant des questions de logements, développement durable, procédure de ZAC...

Par ailleurs, le Projet Stratégique a également fait l'objet d'une information sur son état d'avancement dans le *Territoire* n°35, et d'une couverture par les journaux locaux durant cette phase de concertation :

- Express supplément régional du 3 juillet 2013,
- Voix de l'Ain du 5 avril 2013,
- Dauphiné Libéré du 2 mars 2013, 14 et 17 avril 2013 et 19 mai 2013,
- Gessien du 18 avril 2013,
- Hebdo 01 du 13 mai 2013.

5. Les modalités financières du projet urbain :

Arnaud BERTHIER expose que parallèlement à la conduite des études de définition du projet urbain, la communauté de communes du Pays de Gex a confié successivement au groupement Algoé / Eric Berard Consultant puis à la SCET, une mission de définition d'un pré-bilan d'opération.

Ces missions d'assistance ont confirmé l'une et l'autre la faisabilité économique de l'opération dans les conditions financièrement acceptables par la collectivité.

Ces études qui devront être complétées et affinées notamment sur les aspects de la prise en charge des équipements publics de l'opération, serviront de base à la constitution du dossier de réalisation de la ZAC (programme des équipements publics et modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps) qui sera soumis à l'avis du conseil communautaire.

Le maire suspend la séance pour permettre aux deux agents présents du service aménagement de la communauté de communes du Pays de Gex, Mme Mathilde BERRYER et M. Gilles BOUVARD, de s'exprimer pour présenter l'état d'avancement du projet de ZAC et le planning prévisionnel des procédures.

Arrivées de François KIENTZLER et de Christophe PAILLARD.

Les propos tenus hors séance ne sont pas retranscrits au procès-verbal.

La séance est rouverte.

Vu les articles L.300-1, L.300-2 et R. 311-2 du code de l'urbanisme,

Vu l'article L.5211-57 du code général des collectivités territoriales,
Vu la convention signée le 24 avril 2013 entre la communauté de communes du Pays de Gex et la ville de Ferney-Voltaire,
Vu le bilan de la concertation,
Vu le dossier de création de la ZAC,

Après avis de la commission municipale *Urbanisme, transports et environnement* réunie les 2 et 16 septembre 2013,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- PREND acte du bilan de la concertation,
- REND par 18 voix pour, 2 abstentions (Carlo Forti, Christian LANDREAU), 3 oppositions (Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Valérie MOUNY), un avis favorable au dossier de création de la ZAC du Projet Stratégique de Développement Ferney-Voltaire, lequel comprend les éléments suivants :
 - Un rapport de présentation, qui expose notamment l'objet et la justification de l'opération, comporte une description de l'état du site et de son environnement, indique le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la zone, énonce les raisons pour lesquelles, au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune et de l'insertion dans l'environnement naturel ou urbain, le projet faisant l'objet du dossier de création a été retenu;
 - Un plan de situation ;
 - Un plan de délimitation du périmètre composant la zone ;
 - Une étude d'impact définie à l'article [R. 122-5](#) du code de l'environnement.

5. Vote du conseil municipal sur la réforme statutaire de la communauté de communes du Pays de Gex.

Point retiré de l'ordre du jour.

6. Modification du tableau des emplois de la commune : personnel du conservatoire de musique et de danse.

Didier RIGAUD expose que comme chaque année, le nombre d'élèves inscrits dans les disciplines enseignées au conservatoire de musique et danse détermine la durée des cours et donc la durée hebdomadaire de service des enseignants à la rentrée 2013/2014.

Le tableau des effectifs du conservatoire compte 28 emplois permanents et un emploi administratif remplaçant à temps partiel :

- 1 emploi de directeur d'école de musique à temps complet,
- 4 emplois sur le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique dans les disciplines Flute traversière, Piano, Violon et Violoncelle,
- 21 emplois sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (AEA) qui interviennent dans les disciplines suivantes : clarinette, cuivres/orchestre à vent junior, danse (2 agents), formation musicale/atelier vocal, Guitare, Harpe, Hautbois, Interventions scolaires « dumiste » (2 agents), Orgue, Percussions, Piano (5 agents), Saxophone, Trombone, Violon, Violon alto,
- 2 emplois de secrétaire à temps complet.

Didier RIGAUD propose à l'assemblée délibérante d'approuver la modification du tableau des emplois de la commune par la création des emplois d'enseignants suivants à compter du 1^{er} novembre 2013 selon le tableau ci-dessous, à savoir :

- 13 emplois sur le cadre d'emplois des AEA à temps non complet à raison, par semaine :
 - de 17 H de cours dans la discipline Guitare,
 - de 15 H de cours dans la discipline Danse,
 - de 12 H 30 de cours dans la discipline Violon,
 - de 12 H 15 de cours dans la discipline Danse,
 - de 11 H 45 de cours dans la discipline Piano,
 - de 11 H 15 de cours dans la discipline Violon Alto,
 - de 10 H 15 de cours dans la discipline Piano / Formation musicale,

- de 9 H de cours dans la discipline Harpe,
- de 8 H de cours dans la discipline Percussion,
- de 4 H 15 de cours dans la discipline Cuivres / Orchestre à vent junior,
- de 2 H 30 de cours dans la discipline Orgue,
- de 2 H 15 de cours dans la discipline Hautbois,
- de 2 H de cours dans la discipline Trombone,

Didier RIGAUD propose, simultanément, de supprimer les emplois d'enseignant suivants :

- 13 emplois sur le cadre d'emplois des AEA à temps non complet à raison, par semaine :
 - de 16 H 45 de cours dans la discipline Guitare,
 - de 15 H 45 de cours dans la discipline Danse,
 - de 11 H 30 de cours dans la discipline Violon
 - de 11 H de cours dans la discipline Danse,
 - de 11 H 30 de cours dans la discipline Piano,
 - de 11 H 45 de cours dans la discipline Alto,
 - de 6 H de cours dans la discipline Piano / Formation musicale,
 - de 7 H de cours dans la discipline Harpe,
 - de 6 H 15 de cours dans la discipline Percussion,
 - de 5 H de cours dans la discipline Cuivres / Orchestre à vent junior,
 - de 6 H 30 de cours dans la discipline Orgue,
 - de 2 H de cours dans la discipline Hautbois,
 - de 2 H 30 de cours dans la discipline Trombone,

Il rappelle que le temps de travail d'un agent enseignant le piano avait été diminué de 6h30 en septembre à la demande de l'agent (conseil de septembre).

Il précise, comme l'indique le tableau ci-dessous, que si cette modification du tableau des emplois est approuvée par le conseil municipal, le nombre d'heures hebdomadaires total réalisé par les enseignants du conservatoire, après déduction des heures d'interventions musicales remboursées par le SIVOM de l'Est gessien et les mairies d'Ornex et de Cessy, passera de 293H30 à 291H30, soit une diminution de 1%.

PROPOSITION DE RENTREE

Grade	Disciplines	2012-2013	2013-2014	
			Total	Différence / N-1
AEA principal 1 ^{ère} classe	Clarinette	20	20	0
AEA principal 1 ^{ère} classe	Formation musicale (FM) + chœurs	20	20	0
AEA principal 1 ^{ère} classe	Intervenant scolaire (Dumiste)	15 (a)	15	0
AEA principal 1 ^{ère} classe	Intervenant scolaire (Dumiste) + FM	3,25 (b)	3,25	0
Professeur d'EA	Flûte traversière	16	16	0
AEA principal 1 ^{ère} classe	Piano	20	20	0
AEA principal 1 ^{ère} classe	Saxophone + FM	20	20	0
AEA principal 2 ^{ème} classe	Guitare	16,75	17	0,25
AEA principal 2 ^{ème} classe	Danse	15,75	15	-0,75
AEA principal 2 ^{ème} classe	Violon	11,5	12,5	1
AEA principal 1 ^{ère} classe	Danse	11	12,25	1,25
AEA principal 1 ^{ère} classe	Piano	11,5	11,75	0,25
AEA principal 1 ^{ère} classe	Violon Alto	11,75	11,25	-0,5

AEA principal 2 ^{ème} classe	Piano / FM	6	10,25	4,25
AEA principal 1 ^{ère} classe	Piano / FM	9,5	9,5	0
AEA principal 2 ^{ème} classe	Harpe	7	9	2
AEA principal 2 ^{ème} classe	Percussion	6,25	8	1,75
AEA principal 1 ^{ère} classe	Piano	13,25	6,75	-6,5 (c)
Professeur d'EA	Piano + interventions scolaires	11	11	0
AEA principal 2 ^{ème} classe	Cuivres + orchestre vent junior	5	4,25	-0,75
AEA principal 2 ^{ème} classe	Orgue	6,5	2,5	-4 (d)
Professeur d'EA	Violon	16	16	0
AEA principal 2 ^{ème} classe	Trombone	2,5	2	-0,5
AEA principal 2 ^{ème} classe	Hautbois	2	2,25	0,25
Professeur d'EA	Violoncelle / musique chambre	16	16	0
			291,5	-2

- (a) solde à la charge de la commune après déduction des 5h d'interventions musicales à l'école de Cessy (20 – 5 = 15).
- (b) solde à la charge de la commune après déduction des 10,75h d'interventions musicales à l'école intercommunale remboursées par le SIVOM de l'Est gessien et 6h à l'école d'Ornex (20 – 16,75 = 3,25).
- (c) Diminution actée lors du conseil municipal de septembre 2013.
- (d) Arrêt de l'enseignement de la formation musicale (répercuté sur d'autres enseignants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité la modification du tableau des emplois de la commune par la création des emplois d'enseignants, selon le tableau ci-dessus, à compter du 1^{er} novembre 2013,
- AUTORISE à l'unanimité le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents s'y rapportant.

7. Admission en non valeur de produits irrécouvrables.

Didier RIGAUD expose que le receveur municipal a transmis un état de cotes irrécouvrables d'un montant total de 125,40€ au titre des exercices comptables 2011 et 2012:

- titre n° 15/2012 d'un montant de 53€ (conservatoire),
- titre n° 70/2012 d'un montant de 10€ (service périscolaire),
- titre n° 87/2011 d'un montant de 62,40€ (service périscolaire).

Le caractère irrécouvrable de ces créances s'explique généralement par les motifs suivants :

- impossibilité de poursuivre ces redevables qui ont généralement quitté le territoire français et soldé leurs comptes bancaires en France,
- créance trop modique pour mener une procédure faire opposition ou une saisie d'huissier.

Sur proposition de la commission « Finances, personnel et systèmes d'information » réunie le 16 octobre 2013, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 1 abstention (Christophe PAILLARD),

- DECIDE l'admission en non valeur des titres susmentionnés pour un montant total de 125,40€,
- AUTORISE le maire, ou l'un de ses adjoints, à passer les opérations comptables correspondantes.

8. Congrès des maires 2013 : remboursement des frais de mission du maire et d'élus municipaux.

Didier RIGAUD indique que l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal (...) donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux ». Un mandat spécial est une mission bien précise confiée par le conseil municipal aux élus et comportant un intérêt communal.

Les dispositions de l'article L.2123-18-1 du CGCT prévoient par ailleurs que «les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune es qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci».

Didier RIGAUD expose que le 96ème Congrès des maires et des présidents de communautés se tiendra du 18 au 21 novembre 2013 à Paris, avec un programme comportant de nombreux thèmes intéressant les affaires communales. Ce type de manifestations est l'occasion de rencontres avec des maires et des élus confrontés à des problématiques communes, ce qui rend le partage d'expériences fortement enrichissant et porteur pour l'évolution du service public municipal.

Le transport sera assuré par la voie ferroviaire le 18 novembre à l'aller pour Mme Géraldine SACCHI-HASSANEIN, le 19 novembre à l'aller pour M. François MEYLAN et Mme Frédérique LISACEK, et le 21 novembre au retour pour les trois ; le nombre de nuitées s'élèvera respectivement à 3 (les 18,19 et 20 novembre) et 2 (les 19 et 20 novembre).

Christophe PAILLARD estime que la présence d'élus locaux à ce congrès est légitime. En revanche, aucune indication n'a été donnée sur le montant prévisionnel des dépenses afférentes. Il souhaiterait obtenir des précisions sur ce point.

Le maire répond que les montants précis seront connus après la manifestation. S'agissant de son cas personnel, le maire explique qu'il ne sollicite que le remboursement des frais de déplacement car il fait le choix de prendre l'hébergement et la restauration à sa charge. Il estime que sa présence et celle d'autres élus municipaux sera particulièrement intéressante cette année, en raison notamment de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, des évolutions réglementaires attendues en termes d'urbanisme et de fonctionnement des collectivités territoriales.

Christian LANDREAU trouve regrettable qu'au terme de ce mandat, les élus des minorités ne se soient jamais vu proposer de se rendre au congrès des maires. Il estime que le titre de la note de synthèse devrait mentionner que cette prise en charge des frais se limite aux élus de la majorité municipale.

Le maire répond que les élus qui expriment généralement un intérêt à participer aux travaux de ce congrès sont ceux qui travaillent et assistent aux commissions municipales. La municipalité n'aurait jamais refusé à des conseillers municipaux de l'opposition de se rendre au congrès des maires s'ils en avaient formulé la demande.

François KIENTZLER fait remarquer que la note de synthèse est imprécise sur le montant des remboursements de frais car la seule limite fixée tient au non dépassement des frais réellement engagés. Il trouve cette formulation surprenante tout en précisant qu'il n'est pas inquiet des sommes qui seront réellement engagées par les élus inscrits au congrès.

Le maire répond qu'il ne faut pas s'arrêter à cette formule et garder à l'esprit que les élus municipaux sont très soucieux de la préservation des finances communales.

Christophe PAILLARD ne souhaite pas « signer en chèque en blanc » et donner l'impression aux habitants que les élus « votent tout et n'importe quoi ». Compte tenu du discrédit dont les personnalités politiques font souvent l'objet, il en appelle à la transparence.

Le maire trouve cette remarque malvenue car jamais une équipe municipale n'a été aussi rigoureuse sur les dépenses afférentes aux fonctions électives. A titre d'exemple, aucun élu municipal ne bénéficie d'un téléphone payé par la mairie, contrairement à la pratique antérieure. Le maire précise que tout est transparent car n'importe quelle personne peut demander *a posteriori* la communication des pièces comptables.

Géraldine SACCHI-HASSANEIN souligne que les indemnités des élus municipaux sont insuffisantes pour couvrir les frais de participation au congrès des maires. Or cette manifestation ouverte aux élus locaux est très instructive. Il va de soi que ses collègues et elle-même veillent toujours à minorer le montant des frais à la charge de la mairie.

Christophe PAILLARD déclare n'avoir aucun doute sur le non abus de l'utilisation des deniers communaux par les élus de l'exécutif. Son observation portait sur la difficulté de faire délibérer l'assemblée municipale sur un montant indéterminé de frais. Il fait remarquer que si les indemnités perçues par les membres de l'exécutif peuvent effectivement sembler insuffisantes, les élus des minorités ne perçoivent aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Le maire rappelle que la loi détermine les indemnités auxquelles peuvent prétendre le maire et les adjoints. Les autres conseillers municipaux, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, ne touchent pas d'indemnité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 6 abstentions (Géraldine SACCHI-HASSANEIN, Sarah GROBON, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Valérie MOUNY, Christian LANDREAU),

- AUTORISE, par le biais d'un mandat spécial, M. François MEYLAN, maire, Mme Géraldine SACCHI-HASSANEIN, 8^{ème} adjointe, et Mme Frédérique LISACEK, conseillère municipale, à se rendre au Congrès des maires, du 18 au 21 novembre 2013 à Paris,
- DECIDE la prise en charge par le budget de la ville des frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés.

9. Adhésion de la commune au collectif *Non au gaz de schiste Pays de Savoie et de l'Ain* et versement d'une subvention.

En préambule, Michèle DUBUISSON informe l'assemblée de la décision du Conseil constitutionnel de valider la loi de juillet 2011 sur l'interdiction d'extraction du gaz ou du pétrole de schiste. Malgré cette bonne nouvelle pour la protection de l'environnement, elle souligne que la loi autorise toujours l'expérimentation. Des retours sur investissements et des gains économiques sont toujours espérés par les foreurs. Or les gains économiques sont loin d'être évidents, comme a pu le démontrer Thomas Porcher dans son ouvrage « Le mirage du gaz de schiste ».

Michèle DUBUISSON explique que le collectif *Non aux gaz de schiste des Pays de Savoie et de l'Ain* est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont l'objet social est « de lutter contre tous les projets industriels ou d'aménagement susceptibles de nuire à l'environnement, ainsi que de promouvoir la transition vers un modèle énergétique soutenable » (article 1.2 des statuts).

L'article 1.6 des statuts de l'association dispose : « Peut être membre associé une collectivité territoriale ou toute autre structure souhaitant soutenir l'action de l'association (...) ».

Elle rappelle au conseil municipal son vote unanime, le 9 mai 2012, d'une motion relative à la demande d'abrogation du permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux n°M615 dit « Permis de Gex ».

Michèle DUBUISSON propose l'adhésion de la commune au collectif et le versement d'une subvention de 100€.

Daniel RAPHOZ évoque les risques que font courir les forages dans un pays comme la France qu'il qualifie de « château d'eau ». Il souhaiterait que le vote de cette délibération soit scindé pour ne pas confondre l'adhésion au collectif avec l'attribution d'une subvention à ce dernier. En effet, on peut vouloir voter une subvention sans forcément adhérer au collectif.

Le maire accepte cette proposition d'organiser deux votes distincts.

François KIENTZLER souhaiterait savoir si cette adhésion engage le conseil municipal ou la ville de Ferney-Voltaire.

Le maire répond que le vote du conseil municipal engage la ville.

Christophe PAILLARD rappelle que la France est le pays qui a inventé le cinématographe, l'automobile ou encore l'aéronef, et que son déficit énergétique annuel s'élève à 100 milliards d'euros environ. Il souligne que les Etats-Unis pourront arriver dans l'avenir à l'autosuffisance énergétique et même devenir l'un des principaux exportateurs de gaz. Christophe PAILLARD ne prétend pas qu'il faille procéder à des forages et ne pas respecter la nature, mais relève qu'une attitude d'opposition systématique pourrait être

taxée d'obscurantisme. Il émet des réserves sur la proposition de faire adhérer la commune à ce collectif et déclare qu'il ne faut pas fermer la porte définitivement à toute réflexion sur le thème des ressources énergétiques.

Le maire souligne que la réflexion sur l'approvisionnement énergétique a lieu au sein d'instances nationales. L'objet du projet de délibération consiste uniquement à soutenir les actions contre la technique du forage.

Christine FRANQUET signale que tout le sud-est de la France est couvert par des permis toujours en vigueur et que parmi ceux-ci figurent les permis de Gex, des Moussières et de Lons-le-Saunier, notamment. Une demande de forage peut être déposée à tout moment.

Carlo FORTI indique que l'avantage économique n'est pas démontré car les ressources en gaz de schiste semblent inférieures à ce que d'aucuns prétendent. En revanche les dégâts provoqués par les forages sont bien réels : des microséismes ont bien eu lieu aux Etats-Unis, sans parler de la pollution des nappes phréatiques. Le principe de précaution doit s'appliquer dans ce domaine.

Christophe PAILLARD estime qu'il ne faut pas négliger le risque écologique, pas plus qu'il ne faut sous-estimer les avantages économiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 19 voix pour, 4 abstentions (Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Valérie MOUNY, Christian LANDREAU), l'adhésion de la ville de Ferney-Voltaire au collectif *Non aux gaz de schiste des Pays de Savoie et de l'Ain*,
- APPROUVE par 21 voix pour, 2 abstentions (Christophe PAILLARD, Christian LANDREAU), le versement d'une subvention de 100 € au collectif *Non aux gaz de schiste des Pays de Savoie et de l'Ain*.

10. Fête de la musique, Fête nationale, Fête à Voltaire et Marché des potiers : subventions exceptionnelles au titre de la buvette, de la restauration et du tri sélectif aux associations *Amicale du personnel communal, Atout Tattes, Ni putes ni soumises et Vétérans du foot*.

Géraldine Sacchi-Hassanein rappelle qu'à l'occasion de la Fête de la Musique, du 14 juillet, de la Fête à Voltaire et du Marché des Potiers, la commune a coutume de confier la buvette, la restauration, le tri sélectif au monde associatif et de prendre en charge les repas et les boissons des personnels communaux, exposants, techniciens, artistes engagés à ces occasions ainsi que les frais engagés pour la gestion des éco-verres et le tri sélectif (retricycles).

Elle détaille les montants de versements proposés au vote et précise, d'une part, que ces subventions exceptionnelles seront créditées à l'article 6574 du budget et, d'autre part, qu'elles ont fait l'objet de réserves lors de l'examen des subventions par le conseil municipal le 2 avril dernier.

Carlo FORTI juge la subvention de 1 190€ pour la gestion du tri sélectif à l'occasion de la Fête à Voltaire, élevée, et souhaiterait obtenir des explications.

Le maire répond qu'il faut beaucoup de personnel pour traîner les chariots de tri à l'intérieur du périmètre de la fête.

Christian LANDREAU souhaiterait que les demandes de subvention soient présentées sous forme de récapitulatif, pour faciliter la compréhension des chiffres par les conseillers municipaux.

Christophe PAILLARD annonce qu'il est favorable au vote de ces subventions mais il s'étonne de la différence de montant entre le tri sélectif de la Fête à Voltaire (1 190€) et celui de la Fête nationale (200€).

Le maire explique que le montant de 1 190€ inclut aussi des frais de restauration du personnel affecté au tri sélectif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité :

- le versement en faveur de l'Amicale du Personnel Communal d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € pour la prise en charge de 50 consommations à 2 € à l'occasion de la fête de la musique, d'une seconde d'un montant de 600 € pour la gestion des éco-verres à l'occasion de la Fête à Voltaire, et d'une troisième d'un montant de 1570 € pour la prise en charge de 15 consommations à 2 € et de 110 repas à 14 € à l'occasion du Marché des potiers,
- le versement en faveur d'Atout Tattes d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1190 € pour la gestion du tri sélectif à l'occasion de la fête à Voltaire, d'une seconde d'un montant de 50 € pour la prise en charge de 25 consommations à 2 € à l'occasion de la Fête à Voltaire, d'une troisième d'un montant de 200 € pour la gestion du tri sélectif et de 100€ pour la gestion des verres réutilisables, à l'occasion de la Fête nationale.
- le versement en faveur de l'association Ferney-Ski d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 288 € pour la prise en charge de 48 repas à 6 € à l'occasion de la Fête de la musique,
- le versement en faveur de l'association Ni Putes, Ni soumises d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 70 € pour la prise en charge de 35 desserts à 2 € à l'occasion de la Fête Nationale,
- le versement en faveur de l'association des Vétérans du foot d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 614 € pour la prise en charge de 66 repas à 7 € et de 76 consommations à 2 € à l'occasion de la Fête Nationale.

11. Versement de subventions exceptionnelles aux associations ayant participé à l'animation artistique de la Fête à Voltaire – édition 2013.

Géraldine Sacchi-Hassanein rappelle qu'au cours de la séance du conseil municipal du 2 avril 2013 ont été votés des crédits aux associations comprenant notamment une réserve de 3 000€ pour les associations participant à l'animation artistique de la Fête à Voltaire. A l'époque les associations participantes n'étaient pas encore connues.

Elle présente le détail des subventions à verser aux associations, pour un montant total de 1 600€.

En réponse à Christophe PAILLARD qui s'interroge sur la nature de l'activité poursuivie par l'association Sambaloelek, Géraldine SACCHI-HASSANEIN précise qu'il s'agit de samba et percussions brésiliennes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, selon le tableau ci-après :

- le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € aux associations ayant participé à l'animation artistique et ayant tenu un stand,
- le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € aux associations ayant participé à l'animation artistique de la manifestation.

Fête à Voltaire 2013 - Subventions aux associations

Désignation des associations	
Les Musicales de Ferney	200
Centre international du XVIIIe siècle	200
Culture et bibliothèque pour tous	200
Cultures et cinémas	200
Groupe théâtral gessien	200
Orion	200
Scouts et guides de France	200
Sambaloelek	100
Tiocanie Folklore	100
TOTAL	1600

12. Versement d'une subvention de 50 000€ par la communauté de communes du Pays de Gex au titre de la Saison Voltaire 2013.

Géraldine Sacchi-Hassanein rappelle que la saison Voltaire bénéficie traditionnellement du soutien financier de la communauté de communes du Pays de Gex (CCPG).

La convention multipartite de 2010 dédiée au Projet Voltaire étant échue, la nouvelle convention n'étant pas encore signée, il y a lieu de signer une convention bilatérale spécifique pour percevoir la subvention

de la Communauté de communes du Pays de Gex octroyée en 2013 au titre de la saison Voltaire. Le montant alloué en 2013 par la CCPG s'élève à 50 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe du versement d'une subvention de 50 000 € par la communauté de communes du Pays de Gex en faveur de la commune pour l'organisation de la saison Voltaire 2013,
- AUTORISE le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention correspondante.

13. Projet Voltaire : convention d'objectifs multipartite entre la commune, la communauté de communes du Pays de Gex, le Département, la Région Rhône-Alpes, l'ARC syndicat mixte, la ville de Genève, le Centre des monuments nationaux et l'Institut supérieur d'étude des religions et de la laïcité (ISERL).

Point retiré de l'ordre du jour.

14. Proposition de conventions à passer avec les copropriétés du « Patriarche » et de la « Résidence Voltaire » et rétrocession de la voirie de la copropriété du « Village » pour la création d'un cheminement piétons et cycles.

Arnaud BERTHIER rappelle que la volonté de la municipalité de favoriser les déplacements des piétons et des cyclistes sur l'ensemble du territoire de la commune, notamment du centre-ville vers les quartiers Ouest, l'a conduite à envisager la création d'un nouveau chemin entre le futur parc urbain de la Tire et le chemin de Champ Rapin.

Ce nouveau tronçon est un élément essentiel de la liaison de mobilité douce entre l'hôtel de ville et le chemin des Trois Noyers. L'emprise de ce futur chemin, d'une largeur utile de 2.50 m, est matérialisée sur le plan transmis aux conseillers municipaux. Il est situé en partie sur les parcelles :

- Section AD n° 80 (≈ 80 ml) appartenant à la copropriété « Le Patriarche »,
- Section AE n°352 (≈ 40 ml) appartenant à la copropriété « Résidence Voltaire ».

Arnaud BERTHIER précise que l'autorisation de passage est donnée, à titre gratuit, par les propriétaires selon les modalités définies dans les projets de conventions. La durée des conventions est de dix ans renouvelables tacitement. Le coût des travaux sera pris en charge par la collectivité, ainsi que les charges d'entretien (taille des végétaux, nettoyage, déneigement, ramassage des poubelles...).

Arnaud BERTHIER expose par ailleurs que la rétrocession de la voirie de l'opération du « Village » permettrait de compléter ce cheminement jusqu'au chemin de la Planche Brûlée. La copropriété en question, après avoir fait vérifier l'ensemble des réseaux, souhaiterait rétrocéder la voirie à la collectivité.

Christophe PAILLARD souhaiterait connaître le montant de l'estimation du coût des travaux d'aménagement de ce chemin.

Arnaud BERTHIER répond ne pas se souvenir du montant précis mais souligne qu'une ligne de crédits avait été votée par le conseil municipal dans le budget 2013. L'information est disponible auprès des services techniques de la ville.

En réponse à Carlo FORTI qui demande des précisions sur le tracé, Arnaud BERTHIER explique que la connexion entre le nouveau chemin et la voirie du « Village » se fera par le chemin de Champ Rapin, avec une traversée piétonne sécurisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire ou l'un de ses adjoints à signer lesdites conventions et tous actes et documents s'y rapportant.
- AUTORISE le maire ou l'un de ses adjoints à accepter la rétrocession de la voirie du « Village » dans le domaine public, et à signer tous actes et documents s'y rapportant.

15. Projet d'acquisition des parcelles cadastrées AN 140 et AN 153, et demande de mise en œuvre d'un portage foncier par l'Etablissement public foncier (EPF) de l'Ain.

Le maire expose que la ville de Ferney-Voltaire a l'opportunité d'acquérir les parcelles sises au lieudit La Poterie, cadastrées AN 140 et AN 153. Cet ensemble, dont il faut souligner la position stratégique dans le cadre de la transformation de la Poterie et de la mise en œuvre du PSD Ferney-Voltaire / Grand-Saconnex, a une superficie de 9 369 m² et se décompose en 4 bâtiments (SHOB 4 075 m²) :

- Bâtiment A : 1 167 m² de SHOB comprenant un RDC (imprimerie, magasin scooters, entrée du cinéma, restaurant asiatique) et à l'étage 12 studios, un appartement T4 ainsi que des locaux de bureaux.
- Bâtiment B : 635 m² de SHOB environ comprenant 3 salles de projection du cinéma.
- Bâtiment C : 1 818 m² de SHOB environ comprenant 8 cellules artisanales et commerciales de 70 à 410 m².
- Bâtiment D : situé en bordure du Nant et détaché de l'ensemble des bâtiments A, B et C.

Le maire précise que l'intérêt de la commune est de saisir cette opportunité qu'il qualifie d' « opération relais », sachant qu'*in fine* il appartiendra à la société publique locale (SPL) *Territoire d'innovation* d'en devenir propriétaire pour mener l'opération de requalification de la zone de la Poterie. L'offre du propriétaire (SCI Valrence) faite à la commune est de 2 500 000€ HT. Elle correspond à l'offre d'un privé sur ce même tènement. Une offre d'un montant supérieur a également été formulée mais comprenait de nombreuses clauses suspensives. La commune a sollicité le service du Domaine pour une évaluation de la valeur vénale des biens. La SCI accueille 13 locataires dont 8 ont une activité commerciale, pour un produit des locations s'élevant à 220 000€ environ par an.

Le maire indique que la ville de Ferney-Voltaire s'est rapprochée de l'établissement public foncier (EPF) de l'Ain pour la mise en place d'un portage foncier. La convention de portage pourrait être d'une durée de 6 années, avec remboursement par annuités constantes. Les biens en question feront également l'objet d'une convention de mise à disposition entre l'EPF de l'Ain et la ville, de manière à confier à la commune la gestion et l'entretien du tènement, mais aussi de lui permettre de percevoir l'intégralité des loyers versés par les locataires. Le maire explique que l'intervention de l'EPF permet également de mobiliser les restants de crédits du Label Grand Projet Rhône Alpes (700 000€ restants). En effet, ces crédits doivent être absolument consommés avant la fin de l'année, date à laquelle le GPRA se termine.

En réponse à Christine FRANQUET, le maire précise que la commune commencera à rembourser l'EPF une année après la signature de l'acte authentique, cette dernière devant intervenir probablement début 2014.

Daniel RAPHOZ rappelle l'historique des bâtiments en question. Au départ il s'agissait de garages qui se sont transformés en locaux commerciaux « par l'opération du Saint-Esprit ». Il souhaiterait obtenir des garanties sur le rachat ultérieur de ces biens par la CCPG ou la SPL.

Le maire répond que la CCPG ne souhaite pas s'engager en son nom propre car elle estime qu'il appartient à la SPL de le faire. Aujourd'hui tout porte à croire que la SPL se portera acquéreur dès qu'elle sera opérationnelle. Il fait remarquer que des investisseurs privés sont candidats à l'acquisition de ces biens. Donc la commune ne rencontrerait pas de difficulté à les revendre, le cas échéant.

Arnaud BERTHIER voit « deux dangers » : d'une part l'état déplorable du bâtiment, d'autre part le risque qu'il se retrouve dans des « mains privées » qui rendront plus difficile la reconversion du secteur de la Poterie. Entre ces deux écueils il dit craindre davantage le second que le premier. Par ailleurs, il signale que le montant des loyers perçus devrait couvrir les annuités remboursées à l'EPF et les dépenses de maintenance.

Pour Daniel RAPHOZ, cette acquisition représente tout de même « une prise de risque ». En devenant propriétaire, la commune devra assumer de fortes contraintes inhérentes à l'état du bâtiment, et trouver des solutions de relocalisation des activités commerciales qu'il abrite.

Le maire répond que la commune n'aura pas vocation à piloter la requalification du secteur de la Poterie, ni à relocaliser les commerçants. Ce travail relève de l'objet même de la SPL. Il estime que cette opération relais assurée par la ville et l'EPF sera d'une durée très limitée.

Arnaud BERTHIER indique que la question des indemnités d'éviction des locataires a été examinée. Tous les baux commerciaux s'arrêtent au plus tard en 2015 ou 2016. Il conviendra de rester attentif à un renouvellement à titre précaire des différents baux.

Daniel RAPHOZ rappelle que la commune a déjà fait appel à l'EPF pour d'autres portages fonciers et cite l'exemple du terrain « Vannier ». Ces opérations de portage n'apparaissent pas dans les comptes de la commune mais devront un jour être remboursées. Il souhaiterait obtenir une information complète à ce sujet, de manière à éclairer les membres du conseil municipal sur la réalité de la situation financière de la ville.

Le maire répond que ces informations seront portées à la connaissance du conseil municipal, de même que le sont régulièrement celles concernant les emprunts garantis par la ville.

Considérant la position stratégique de cette parcelle dans la transformation de la Poterie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 3 abstentions (Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Valérie MOUNY),

- APPROUVE l'acquisition des parcelles AN 140 et AN 153 au prix de 2 500 000€ HT, sous réserve d'obtenir un avis conforme de France Domaine et de la finalisation de la négociation par l'EPF de l'Ain,
- CHARGE le maire ou un adjoint délégué de finaliser les conventions de portage et de mise à disposition de biens à passer avec l'EPF de l'Ain,
- AUTORISE le maire ou un adjoint délégué à signer lesdites conventions et tous documents s'y rapportant,
- SOLLICITE l'inscription de ce dossier au GPRA pour une aide à 50 %.

16. Questions diverses.

- Le maire rappelle que la cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu à 11h45 à Ferney-Voltaire.

- Christine FRANQUET annonce que la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu vendredi 29 novembre 2013 à 19h00 dans la salle du conseil.

Prochaine séance du conseil municipal : mardi 3 décembre 2013 à 20h30.

Séance levée à 23h05.